



Le droit des femmes à disposer de leur corps doit être garanti partout dans le monde ! Interdire le droit à l'avortement c'est mettre des milliers de femmes en danger de mort !

Simone de Beauvoir disait : « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devez rester vigilantes votre vie durant »

Alors que la cours suprême des Etats-Unis garantissait au niveau national le droit à l'IVG depuis 1973, elle vient de révoquer, le 24 juin, l'arrêt Roe VS Wade, laissant à chaque état la liberté de juger l'avortement illégal sur son territoire. D'ores et déjà, 26 d'entre eux, soit la moitié, ont annoncé qu'ils allaient mettre en place des lois anti-IVG.

Nous dénonçons ce recul historique et apportons notre soutien aux femmes et au peuple états-uniens qui se battent contre cette décision inique. Et plus généralement, aux femmes vivant dans les pays où l'avortement est interdit ou entravé.

L'avortement illégal, ce n'est pas moins d'avortements ! Interdire l'IVG non encadré et sécurisé c'est mettre en danger de mort des milliers de femmes. Les rapports de l'OMS et de l'ONU indiquent que les avortements clandestins provoquent près de 50 000 décès par an et des séquelles physiques graves chez des milliers de femmes et filles. Une femme dans le monde décède toutes les 9 minutes des suites d'un avortement clandestin !

Cette décision profondément réactionnaire de la première puissance mondiale, est inquiétante pour le reste du monde. Les mouvements anti-choix au Etats-Unis s'inscrivent dans une offensive mondiale organisée par les mouvements d'extrême droite religieuse. Les avis brunâtres et nauséabonds se multiplient sur les chaînes d'informations en continu .

En Europe, l'avortement est interdit en Hongrie, en Roumanie, et en Pologne, pays dans lequel les femmes Ukrainiennes réfugiées se voient interdire l'avortement, pourtant légal dans leur pays.

Il est grand temps d'inscrire le droit à l'IVG dans la charte européenne des droits fondamentaux.

En France, nous attendons toujours que sortent les décrets d'application concernant l'allongement de 12 à 14 semaines des délais pour avorter. La politique d'austérité menée dans les hôpitaux a entraîné la fermeture de nombreux centres IVG, rendant ainsi plus difficile le droit à l'avortement, notamment pour les plus jeunes et les plus précaires.

Nous demandons au gouvernement français d'inscrire dans la constitution française l'IVG comme un droit fondamental.